



## Conférence générale

37<sup>e</sup> session, Paris 2013

# rep

United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

Organización  
de las Naciones Unidas  
para la Educación,  
la Ciencia y la Cultura

Организация  
Объединенных Наций по  
вопросам образования,  
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة  
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、  
科学及文化组织

### Rapport

37 C/REP/14

23 août 2013

Anglais et français seulement

## RAPPORT DU COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL POUR LA PROMOTION DU RETOUR DE BIENS CULTURELS À LEUR PAYS D'ORIGINE OU DE LEUR RESTITUTION EN CAS D'APPROPRIATION ILLÉGALE SUR SES ACTIVITÉS (2012-2013)

### PRÉSENTATION

**Source :** Article 4.8 des Statuts du Comité intergouvernemental pour la promotion du retour de biens culturels à leur pays d'origine ou de leur restitution en cas d'appropriation illégale.

**Antécédents :** Depuis la 36<sup>e</sup> session de la Conférence générale, le Comité s'est réuni une fois, pour sa 18<sup>e</sup> session (22 juin 2012 à Paris).

**Objet :** Le présent document présente le rapport du Comité sur sa 18<sup>e</sup> session. Le rapport rend compte des activités menées par les États membres de l'UNESCO, le Secrétariat et d'autres organisations internationales gouvernementales ou non gouvernementales dans le but de lutter contre le trafic illicite de biens culturels et d'en faciliter le retour ou la restitution.

## CONTEXTE

### I. Introduction

1. La 18<sup>e</sup> session du Comité intergouvernemental pour la promotion du retour des biens culturels à leur pays d'origine ou de leur restitution en cas d'appropriation illégale (ci-après « le Comité ») s'est tenue au Siège de l'UNESCO à Paris le 22 juin 2012. Les 22 États membres du Comité<sup>1</sup>, 58 États non membres, 5 organisations intergouvernementales, une organisation non gouvernementale étaient représentés et 21 experts indépendants ont également participé à cette session.

### II. Ouverture de la session – Élection du bureau – Adoption de l'ordre du jour

2. Le Prof. Keun-Gwan Lee (République de Corée) a été élu Président, le Guatemala, l'Iraq, le Nigéria et la Turquie Vice-Présidents et Mme Gunay Akhundova (Azerbaïdjan) Rapporteur. Le Président a invité la communauté internationale à prendre des mesures concrètes face à l'accroissement des pillages de biens culturels et informé le Comité des résultats principaux de la deuxième Réunion des États parties à la Convention de 1970 (20 et 21 juin 2012 au Siège de l'UNESCO<sup>2</sup>).

3. L'ordre du jour provisoire a été adopté après modification des points 5 et 7 afin d'y faire figurer le cas du Sphinx de Boğazköy (Turquie-Allemagne) et de tenir compte de l'absence des représentants de l'Organisation Mondiale des douanes (OMD) et de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC).

### III. Adoption des rapports précédents<sup>3</sup> (point 3 de l'ordre du jour)

4. Compte tenu de la demande formulée lors de la 17<sup>e</sup> session du Comité (30 juin et 1<sup>er</sup> juillet 2011), le Secrétariat a amendé les rapports<sup>4</sup> présentés. Concernant le Rapport final de la 17<sup>e</sup> session<sup>5</sup>, il a été amendé par la Grèce (para. 19) et la Chine (para. 62). Les documents ont été adoptés tels que modifiés.

### IV. Rapport du Secrétariat<sup>6</sup> (point 4 de l'ordre du jour)

5. Il présente l'état de mise en œuvre des Recommandations de la 17<sup>e</sup> session, les actions déployées pour la protection du patrimoine syrien et malien, les discussions sur les demandes de restitution en cours devant le Comité, la diffusion des Dispositions modèles définissant la propriété de l'État sur les biens culturels, les ateliers de formation et les actions de sensibilisation. Le Secrétariat a rappelé aux États de contribuer à la Liste des médiateurs et de conciliateurs prévue par le Règlement intérieur.

<sup>1</sup> Afghanistan, Argentine, Azerbaïdjan, Cameroun, Chine, Chypre, Égypte, Guatemala, Inde, Iraq, Japon, Madagascar, Mexique, Nigéria, Pérou, Pologne, République arabe syrienne, République de Corée, Roumanie, Sénégal, Suisse et Turquie.

<sup>2</sup> Voir Document 36 C/REP/14.

<sup>3</sup> Les documents d'information sont disponibles sur le site Internet de l'UNESCO au lien suivant : <http://www.unesco.org/new/fr/culture/themes/movable-heritage-and-museums/restitution-of-cultural-property/meetings-conferences/sessions-of-the-committee/18th-session-of-the-committee/#c319483>.

<sup>4</sup> Doc. CLT-2010/CONF.203/COM.16/6 REV, Doc. CLT-2011/CONF.207/8REV, Doc. CLT-2011/CONF.208/COM.17/2 REV.

<sup>5</sup> CLT-2011/CONF.208/COM.17/6.

<sup>6</sup> ICPRCP/12/18.COM/3.

## V. Examen des cas en suspens et promotion de négociations bilatérales (point 5 de l'ordre du jour)

### (a) Les sculptures du Parthénon (British Museum, Royaume-Uni – Grèce)

6. La Directrice générale des antiquités du Ministère de la Culture grecque a souhaité que le Parthénon retrouve son intégrité dans le nouveau Musée de l'Acropole conformément aux principes de la Liste du patrimoine mondial pour une meilleure mise en valeur et des effets bénéfiques réciproques (des répliques moulées seraient envoyées au British Museum). Le Président du Musée de l'Acropole, a demandé la poursuite des discussions pour la restitution de fragments ainsi que la numérisation des sculptures en coopération avec les Amis du British Museum. Des États membres du Comité et trois États observateurs ont apporté leur soutien à cette demande. La Délégation du Royaume-Uni a indiqué que la décision appartient aux Trustees du British Museum, institution mondiale indépendante du gouvernement, accessible gratuitement à des millions de personnes et qui reste la meilleure localisation pour ces pièces. Elle s'est déclarée très favorable à une collaboration avec les autorités grecques, notamment sur la numérisation des sculptures et a renouvelé son soutien à la poursuite du dialogue entre les deux musées. La recommandation adoptée reconnaît et encourage la coopération scientifique et technique entre la Grèce et le Royaume-Uni afin de poursuivre l'étude du monument. Le Comité a reconduit l'invitation à la Directrice générale d'assister à l'organisation de réunions entre les deux pays afin d'atteindre une solution mutuellement acceptable.

### (b) Le Sphinx de Boğazköy (Allemagne – Turquie)

7. La Turquie a annoncé que le cas du Sphinx de Boğazköy, à l'ordre du jour du Comité depuis 1987, a abouti en 2011 à un accord entre les deux pays grâce à leur collaboration fructueuse et au soutien du Comité. La Turquie a rappelé les actions déployées pour lutter contre les fouilles archéologiques illicites, promouvoir le retour d'objets d'art exportés illicitement, partager son patrimoine culturel et organiser en 2012 un symposium international sur ces questions. Le représentant de l'Allemagne s'est félicité des pourparlers entre les autorités des deux pays qui ont abouti à la rédaction d'une décision conjointe présentée au Comité. La décision prend note de la solution trouvée par les parties, du retour du bien culturel en Turquie fin juillet 2011 et du retrait de ce cas *sui generis* de l'ordre du jour du Comité.

## VI. Déclarations des États membres du Comité

8. La **République arabe syrienne** a informé de la situation critique de son pays. Elle a appelé à la coopération internationale et demandé la mise en place d'un Comité intergouvernemental d'urgence sur la lutte contre le pillage de biens culturels, présidé par son pays et composé d'experts de l'UNESCO, du G77 et de la Chine. L'**Iraq** a proposé aux États voisins de constituer un comité pour échanger leurs expériences et étudier les vols dans la région. La **République arabe syrienne** a proposé de lutter plus efficacement contre le trafic : encourager l'artisanat et l'industrie à produire des reproductions de biens culturels, encadrer l'utilisation de détecteurs de métaux et ouvrir une concertation internationale sur les livres et films promouvant les chasseurs de trésors, à la lumière des principes des Conventions de 1970 et de 1954. Le Secrétariat a recommandé la publication *Témoins de l'histoire*.

9. La **République de Corée** a informé de la tenue d'une conférence sur le retour des biens culturels en octobre 2012 à Séoul, avec l'appui du Comité et du Secrétariat. L'**Iraq** a fait part de retours de biens culturels depuis l'Allemagne, l'Australie, les États-Unis d'Amérique, la Finlande, le Liban, les Pays-Bas, la République arabe syrienne, le Royaume-Uni et la Suisse en vertu de la Convention de 1970, des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies (1990 et 2003) et grâce au travail du Comité. La **République tchèque** a remercié les Carabiniers italiens pour la restitution d'une pièce du XVIII<sup>e</sup> siècle volée en 2003. L'**Argentine** a révisé son code pénal pour inclure de nouveaux délits relatifs au trafic illicite de biens culturels et renforcer les peines. Elle a

encouragé tous les États à interdire l'importation de biens culturels non accompagnés d'une autorisation expresse des gouvernements de leurs pays d'origine.

10. L'**Italie** a souligné le succès de l'exposition *Trésors retrouvés* et informé de deux accords avec les États-Unis d'Amérique et la Suisse sur le contrôle de l'importation de biens archéologiques. Le **Canada** a tenu à Toronto, en juin 2012, un symposium sur la criminalité de la propriété artistique et culturelle. En dix ans aux **États-Unis d'Amérique** plus de 10 000 objets ont été rendus à 34 pays (actions en justice ou actes volontaires). La **Pologne** a remercié les États-Unis d'Amérique pour la restitution en 2011 de deux tableaux volés durant la Seconde Guerre mondiale. Le **Cambodge** a souligné sa collaboration avec les États-Unis d'Amérique pour interrompre, avec l'appui de l'UNESCO, la vente aux enchères d'une statue khmère.

## VII. Discussions sur le Fonds du Comité<sup>7</sup> (point 6 de l'ordre du jour)

11. Le document soumis au Comité rappelle le contexte de la création de ce Fonds, la procédure à suivre pour y contribuer, les critères et modalités de soumission de projets aux fins de financement et les priorités pour leur sélection. Le Secrétariat a proposé un projet de recommandation engageant les États à user de ce fonds (qui n'a jamais été utilisé) et a été invité à communiquer davantage sur l'existence et les opportunités offertes par le Fonds afin de susciter des contributions volontaires. La recommandation n° 6 telle que modifiée a été adoptée.

## VIII. Rapport des institutions partenaires

12. Les partenaires de l'UNESCO actifs dans le domaine de la lutte contre le trafic illicite ont présenté leurs activités et le représentant de l'UNESCO à Bamako a présenté la situation du patrimoine culturel au Mali.

### (a) UNIDROIT

13. La déléguée de cette organisation a rappelé l'importance du partenariat avec l'UNESCO et fait état de l'avancée des ratifications de la Convention de 1995. Les mécanismes mis en place par cet instrument et ses interactions avec la Convention de 1970 ont été rappelés lors de la première réunion du Comité spécial sur le fonctionnement pratique de la Convention de 1995 (19 juin 2012, Siège de l'UNESCO). UNIDROIT accueille au sein du *Programme de bourses de recherches* des juristes de haut niveau et fonctionnaires d'États membres détachés temporairement.

### (b) INTERPOL

14. Le Coordinateur de l'Unité des œuvres d'art, a présenté la Base de données sur les œuvres d'art volées (40.000 pièces enregistrées). La Base est ouverte au public depuis août 2009. INTERPOL dispose d'une expertise technique dans les situations de crise, comme en avril 2011 en Égypte (275 objets volés intégrés à la Base). Une alerte a été lancée afin d'accroître la vigilance concernant les biens culturels libyens, syriens et maliens. INTERPOL propose un renforcement des capacités (octobre 2012, Philippines, et décembre 2012, Bhoutan). La **Suisse** et la **Norvège** ont été remerciées pour leur soutien financier.

### (c) Conseil international des musées (ICOM)

15. Le Secrétaire général de l'ICOM a présenté les activités de prévention et de la lutte contre le trafic illicite: sensibilisation et formation, diffusion du *Code de déontologie pour les musées* et des *Listes rouges*, développement du Programme d'urgence dans les musées, etc. L'ICOM a organisé la première Conférence internationale du Comité international du Bouclier Bleu (Séoul, décembre 2011) sur la protection du patrimoine culturel en cas d'urgence.

<sup>7</sup>

ICPRCP/12/18.COM/4.

(d) Corps de police spécialisés

➤ *Comando Carabinieri Tutela Patrimonio Culturale, TPC, Italie*

16. Le Général responsable du *Comando* a informé le Comité de nombreux retours de biens culturels et de la participation, avec l'UNESCO, à une mission en Libye, la base de données italienne ayant été mise à jour pour y inclure les objets manquants du trésor de Benghazi (Libye). En Syrie et au Mali, le Département a renforcé sa vigilance sur les biens culturels. Le *Comando* participe à deux projets européens d'amélioration de l'échange d'informations sur les œuvres volées : « PSYCHE » (*Protection System for Cultural Heritage*) et « ARCHEOCONTROL ». Les *Carabinieri* partagent également leur expérience dans des ateliers de formation régionaux. Un *Carabiniere* est actuellement détaché en tant qu'expert auprès du Secrétariat de la Convention de 1970.

➤ *Office central de lutte contre le trafic de biens culturels – OCBC (France)*

17. Le Commandant représentant l'Office a annoncé une baisse des vols de biens culturels depuis 2000 mais un intérêt des trafiquants pour les biens culturels (notamment en Fédération de Russie). Des filières ont été démantelées grâce à (i) la coopération internationale, une meilleure communication avec États et organisations intergouvernementales (INTERPOL et EUROPOL), (ii) une hausse des vols de métaux en France et (iii) l'efficacité des bases de données (base « TREIMA », 32 000 affaires et 85 000 objets volés). INTERPOL et les *Carabinieri* ont été félicités pour leurs projets. Il a informé le Comité de la réunion du Collège européen de police (CEPOL, octobre 2012) et du nouveau mandat de l'OCBC sur la contrefaçon artistique.

18. La **Côte d'Ivoire** a rendu compte de la situation inquiétante de son pays et de l'Afrique en général et a insisté sur l'importance de photographier les biens culturels (un programme existe en ce sens, 700 objets sur 15 000 ont été traités). La **Grèce** a remercié INTERPOL et les *Carabinieri* italiens pour leur coopération dans les restitutions et a appelé les États membres à leurs responsabilités concernant le Règlement de médiation.

(e) Bureau de l'UNESCO à Bamako

19. Le représentant de l'UNESCO a exposé les conséquences de la crise sur le patrimoine (mondial et mobilier – manuscrits), affectant l'inventaire et l'entretien des collections. L'UNESCO, ses partenaires internationaux et les musées maliens restent mobilisés. Des musées communaux conservent et inventorient des milliers de biens culturels. Plusieurs mesures de sauvegarde ont été préconisées: inventaire, plan d'urgence d'évacuation, campagnes de sensibilisation, sécurisation des musées et formation. Ces actions pourraient coïncider avec les priorités du Fonds du Comité<sup>8</sup>.

## IX. Outils pratiques

20. Outre la Procédure de médiation et de conciliation et les *Dispositions modèles définissant la propriété de l'État sur les biens culturels non découverts*, la Base de données de l'UNESCO sur les législations nationales du patrimoine culturel<sup>9</sup> a été présentée. Elle compte 2 372 législations sur la protection des biens culturels et naturels<sup>10</sup> de 180 États et son contenu a été ajouté aux pages du Centre du Patrimoine mondial ([whc.unesco.org](http://whc.unesco.org)).

<sup>8</sup> ICPRCP/12/18.COM/4.

<sup>9</sup> Les États fournissent à l'UNESCO les renseignements sous format électronique, accompagnés d'une autorisation officielle permettant de reproduire les textes et documents sur son site Web et d'établir un lien entre le site Web et le site national officiel.

<sup>10</sup> Tous ces textes sont accessibles en ligne à l'adresse <http://www.unesco.org/culture/natlaws>.

## **X. Adoption des recommandations**

21. Neuf projets de recommandation et un projet de décision ont été adoptés<sup>11</sup>.

## **XI. Clôture de la réunion et prochaine session**

22. Le Président a exprimé sa gratitude au Bureau, aux membres du Comité et observateurs, et a remercié plus particulièrement la **Grèce**, la **République de Corée** et la **Turquie** pour leur soutien financier généreux. Le Comité organisera sa 19<sup>e</sup> session ordinaire au Siège de l'UNESCO en 2014.

---

<sup>11</sup> Les recommandations et la décision se trouvent en ligne à l'adresse <http://www.unesco.org/new/fr/culture/themes/restitution-of-cultural-property/sessions-conferences/sessions-of-the-committee/18th-session-of-the-committee/#c319483>